Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260327-2026016-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2026.016

Le 27 mars 2026 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Christian COHU, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI, Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Autorisation donnée au maire de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'agents indisponibles ou pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 alinéas 1, 3 alinéas 2 et 25,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement pour pourvoir au remplacement d'un agent indisponible ou pour faire face à un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires, pour remplacer les agents momentanément indisponibles ou pour faire face à un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,

- d'autoriser le maire à faire appel, en tant que besoin, au service « Intérim » du Centre de Gestion du Finistère, pour les mêmes motifs et à signer les conventions correspondantes avec le Centre de Gestion du Finistère.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

